

Les avocats sont-ils trop chers?



[Gilles Quoistiaux](#) Journaliste Trends-Tendances Spécialités : télécoms, nouvelles technologies & secteur juridique

05/11/18 à 14:46 - Mise à jour à 14:47

[Du Trends-Tendances du 01/11/18](#)

Jusqu'à la fin de l'année, plus de 1.000 avocats proposent leur première consultation à 50 euros. Une manière de séduire des clients qui hésitent parfois à les solliciter, de peur d'exploser leur budget



© ISTOCK

Un premier avis pour 50 euros. C'est ce que proposent les avocats participant à la nouvelle campagne lancée par Avocats.be, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone. Pour ce tarif préférentiel, les nouveaux clients bénéficient d'une rencontre (environ une demi-heure) avec un avocat et d'un premier conseil ou d'une première orientation juridique établis oralement. Plus de 1.000 avocats (sur 18.000) se sont inscrits dans cette démarche originale.

Le pari de la campagne d'Avocats.be, c'est de faire sauter une barrière psychologique, qui bloque certains clients à la porte d'entrée des cabinets : " Nous constatons une sous-consommation des services juridiques, parce que les gens n'osent pas aller voir un avocat quand ils sont confrontés à un problème. Ils ne savent pas combien cela va leur coûter et cela les inquiète ", explique Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be.

Un tarif horaire peu révélateur

Il faut dire que les avocats ne sont pas les champions de la transparence des tarifs. Rares sont ceux qui renseignent leurs honoraires sur leur site internet. Et lorsqu'un client les interroge, ils se contentent encore trop souvent de révéler leur tarif horaire... ce qui ne donne pas beaucoup d'indications sur le coût global de leur future intervention. Pas étonnant que le client s'étrangle lorsqu'il reçoit une facture finale, à laquelle il n'était pas préparé. Et qu'il en vienne à considérer que les services d'un avocat coûtent cher.

Amélie Genin, avocate spécialisée en propriété intellectuelle au cabinet JVM à Bruxelles, a décidé de participer à l'action d'Avocats.be. Elle constate au quotidien que ses clients sont demandeurs d'une information claire sur la politique tarifaire de leur conseiller juridique : " Ils veulent savoir à quoi ils s'engagent, ce qui est tout à fait normal. Nous essayons dans la mesure du possible de réaliser une estimation budgétaire. Pour certains actes comme une rédaction de contrat, c'est parfaitement faisable. Par contre, pour un litige, c'est beaucoup plus difficile à estimer à l'avance ", souligne l'avocate.

Le temps consacré à une procédure judiciaire va dépendre de la complexité de l'affaire mais aussi de l'attitude de la partie adverse. Si elle ne se défend pas et qu'un jugement par défaut est prononcé, cela nécessitera moins de travail que si l'avocat doit traiter avec un confrère particulièrement offensif, complète Amélie Genin. Ses clients - qui sont souvent des PME ou des associations culturelles - ont néanmoins besoin d'une certaine visibilité sur les coûts engendrés par une procédure ou une consultation, ne fût-ce que pour décider si une action vaut la peine d'être entreprise. Pour pallier ce problème, Amélie Genin propose parfois un système de forfait, ou un modèle de paiement échelonné qui permet au client de suivre ses dépenses juridiques au fur et à mesure.

Pas de devis

La plupart des prestataires, quels que soient les secteurs d'activité, permettent au futur client d'avoir un aperçu de ses futures dépenses. Si vous faites appel à un plombier, un assureur ou une agence de communication, vous pourrez obtenir un devis. Dans le cas d'un avocat, c'est beaucoup moins fréquent. " Les clients sont trop souvent dans le flou. Nous devons leur adresser un message de transparence et de clarté ", estime Florian Ernotte.

Membre du cabinet liégeois BLS, cet avocat spécialisé en droit commercial participe également à l'action " premier conseil à 50 euros ". " Quand c'est possible, il est toujours préférable de pratiquer des honoraires forfaitaires et d'afficher un prix visible. Cette action s'inscrit parfaitement dans cette logique. C'est un bon début ", souligne Florian Ernotte. Dans sa pratique, l'avocat essaye de forfaitiser un maximum de prestations juridiques : " Je fais pas mal de dossiers

en droit de l'insolvabilité. Pour un aveu de faillite, je vais demander 500 euros HTVA. Cela comprend une première rencontre avec le client, la rédaction et le dépôt de l'aveu de faillite, la requête en effacement de dettes, ainsi que l'assistance lors de la descente de faillite avec le curateur ", détaille Florian Ernotte.

Un forfait pour toutes les prestations juridiques

Dans le cas de dossiers " classiques " ou " routiniers ", il est en effet souvent possible d'estimer le temps de travail qui sera nécessaire à un avocat pour les traiter. Une simple règle de trois lui permet alors de répercuter son tarif horaire sur le nombre d'heures consacrées en moyenne au traitement du litige ou de la consultation en question. Cette tendance à la définition d'un forfait convenu à l'avance est de plus en plus marquée dans le secteur du droit. Sous la pression des clients, qui veulent budgéter et prévoir leurs dépenses juridiques, les avocats s'adaptent. Certains pensent même pouvoir forfaitiser l'intégralité des prestations juridiques. C'est le cas de l'avocat Jeffrey Vigneron, du cabinet Lawgitech. Avec Cynthia Charlier, il a cofondé la plateforme Online Solution Attorney (OSA), qui rassemble une centaine d'avocats et offre la possibilité de réaliser des consultations en ligne. Cette plateforme a pour objectifs d'améliorer la visibilité des avocats, mais aussi de rendre leurs tarifs plus transparents.

" Tous les avocats disent que le secteur qu'ils couvrent est particulier, et qu'ils ne peuvent pas prédire à l'avance les montants qui seront engagés par le client. Du coup, leur conclusion, c'est qu'ils doivent travailler au taux horaire ", pointe Jeffrey Vigneron. Selon ce spécialiste du droit de l'informatique, les avocats pourraient pourtant présenter les choses autrement : " C'est vrai que chaque dossier est spécifique. Mais avec un peu d'expérience, un avocat spécialisé dans un domaine peut rapidement avoir une idée du coût de telle procédure ou telle prestation. Il est toujours possible d'anticiper le prix moyen d'un dossier ", analyse-t-il.

Avocats entrepreneurs

Selon Jeffrey Vigneron, les avocats doivent s'inscrire dans une démarche entrepreneuriale. En optant systématiquement pour le forfait, un avocat prend certes le risque que certains dossiers soient moins rentables que d'autres, parce qu'il devra y passer plus de temps suite à des impondérables. Mais en même temps, il répondra à la demande de ses clients, qui souhaitent mieux maîtriser leurs coûts juridiques. " Un cabinet d'avocats, c'est un business comme un autre. Il faut développer un vrai service aux clients ", estime Jeffrey Vigneron.

C'est que les avocats ne sont plus protégés sur leur île. Ils sont de plus en plus concurrencés par d'autres acteurs. Les comptables et les sociétés de consultance (les *big four* et autres) investissent le champ du droit. La concurrence vient aussi d'Internet, où les clients pensent parfois trouver des réponses à leurs questions, sur des forums ou des sites qui proposent des documents téléchargeables gratuitement. Encore une fois, ce genre de démarche découle du fait que les clients craignent de consulter un avocat (et donc d'ouvrir leur portefeuille) pour un conseil juridique qui leur semble relativement anodin. Résultat : des entreprises ou des particuliers qui pensent être protégés se retrouvent en fait en position vulnérable. " J'ai déjà plusieurs fois assisté

des clients qui avaient téléchargé des modèles de documents sur Internet. Le problème, c'est que c'était des documents de droit français, qui faisaient référence à des dispositions légales non applicables à la Belgique ", évoque l'avocate Amélie Genin.

La pêche aux conseils juridiques en ligne n'est donc pas franchement conseillée, même si certains sites sont plus fiables que d'autres. De nouvelles initiatives (payantes) apparaissent ainsi dans le domaine des legaltechs, ces start-up juridiques qui bousculent le monde du droit. Un site comme LeBonBail propose des modèles de bail revus et corrigés par des avocats. La start-up belge Lawbox fournit des modèles de documents juridiques (pacte d'actionnaires, contrat de vente, contrat de travail, etc.) rédigés par des juristes, à télécharger pour cinq euros pièce.

Les avocats doivent s'adapter à cette nouvelle donne. C'est aussi le sens de ce premier conseil à 50 euros, censé démontrer que la consultation d'un avocat ne coûte pas si cher. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, d'après les premiers échos parvenus du côté d'Avocats.be, les demandes les plus fréquentes pour ce conseil à 50 euros concernent des questions de bail pour les particuliers, et des questions relatives aux conditions générales de vente pour les PME et les indépendants. Deux créneaux qui amènent typiquement les clients à hésiter entre le " conseil " en ligne et l'appel à un avocat.

Opération de séduction

Difficile cependant de savoir si l'initiative d'Avocats.be offrira beaucoup de nouveaux débouchés aux avocats inscrits. Les participants que nous avons contactés quelques jours après le début de l'action n'avaient pas encore concrétisé le moindre rendez-vous à 50 euros avec un nouveau client.

Pour l'avocat Alexis Ewbank, qui participe à l'initiative, l'essentiel n'est cependant pas là : " Je ne suis pas à la recherche d'une clientèle. Je doute d'ailleurs de l'efficacité de la campagne qui est de convaincre le public que faire appel à un avocat est indolore sur le plan financier. Je pense que cela ne changera rien à la perception assez répandue qu'un avocat, cela coûte cher. Par contre, je trouve cette initiative excellente en termes de communication positive pour la profession ", avance l'avocat. Pour ce spécialiste bruxellois de la propriété intellectuelle, associé au cabinet Ewbank-De Soete, ce type de message peut donner une meilleure image de l'avocat : " Je me demande même si on n'aurait pas pu aller plus loin et proposer un premier conseil gratuit, comme les notaires. Cela aurait peut-être été encore plus porteur ", complète Alexis Ewbank.

La campagne est planifiée jusqu'à la fin 2018. Mais au-delà de cette date, rien n'empêche les avocats de continuer à fournir un premier conseil à 50 euros... voire - pourquoi pas ? - un premier conseil gratuit.